



Montreuil, 12 septembre 2017

# RETRAITÉ(E)S CHEMINOT(E)S, LES BONNES RAISONS DE SE MOBILISER LE 28 SEPTEMBRE NE MANQUENT PAS !

## Pouvoir d'achat des pensions :

- Après un blocage des pensions qui dure depuis plus de 4 ans (+ 1 € pour 1000 € perçus) ;
- Après plusieurs mesures fiscales ciblant les retraités (suppression 1/2 part fiscale, fiscalisation majorations enfants...)
- Après la création de la CASA (taxe de 0,3 % sur les pensions) ;
- Après l'annonce de la réduction des APL ;

Le Gouvernement annonce une augmentation de la CSG de 25 % ... « pour les retraités aisés » !, plus précisément, la CSG passerait de 6,6 % à 8,3 % de la pension (soit + 1,7 point) pour les retraités dont la pension est supérieure à 1 200 € !

80 % des cheminot(e)s pensionné(e)s et près de 60 % des pensions de réversion sont concernés par cette mesure.

Aujourd'hui, l'indice des prix INSEE ne reflète pas la réalité de la hausse des prix sur les dépenses quotidiennes des retraités : loyer, énergie, nourriture, santé... Or, il faudrait attendre le 1<sup>er</sup> octobre pour bénéficier... « d'une obole » !

## Exigeons ensemble :

- Une augmentation du pouvoir d'achat des pensionnés pour la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> octobre, supérieure à l'inflation INSEE ;
- Le retour à l'augmentation des pensions au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, indexée sur le salaire annuel moyen ;
- L'application des mesures spécifiques telles que la revalorisation du minimum de pension et le relèvement du taux de réversion.

## Avenir de la protection sociale :

La mesure consistant à augmenter la CSG pour faire baisser les cotisations sociales n'a pas seulement un impact sur le pouvoir d'achat :

- Elle poursuit la fiscalisation du financement de la protection sociale ;
- Elle consiste à financer la protection sociale par l'impôt, et non plus par un prélèvement sur les richesses créées à l'entreprise ;
- C'est une remise en cause progressive de la Sécurité Sociale, de notre régime spécial et de leurs mécanismes de financement.



L'idée véhiculée par le gouvernement pour justifier cette politique serait... « qu'il faille alléger le coût du travail pour favoriser l'emploi ».

Or, depuis 1991 (date de création de la CSG), le chômage n'a jamais cessé d'augmenter... tout comme les profits des entreprises.

C'est le même discours qui est tenu à propos de la remise en cause du Code du Travail.

Or, avec 52 milliards d'euros de bénéfices engrangés au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (+ 26,5 % par rapport à 2016), les 40 principales sociétés françaises cotées en bourse ne se sont jamais aussi bien portées !

### **Refusons ensemble :**

- **L'affaiblissement des droits salariés avec un glissement des droits collectifs vers des droits individuels ;**
- **La fin du régime spécial de protection sociale des cheminots, et plus particulièrement du régime de retraite, prémices au bigbang des retraites cher au Président de la République ;**
- **La remise en cause des droits inscrits dans le Statut, et notamment les Facilités de Circulation.**

### **Organisons-nous pour que :**

- **Le 21 septembre soit une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle contre la destruction des droits des salariés actifs et retraités ;**
- **Le 28 septembre, dans l'unité à l'appel de 9 organisations, pour dire :**

**Oui à l'augmentation des pensions,**

**Non à la CSG !**

**EMPLACEMENT POUR ACTER LE LIEU ET  
L'HEURE DU RASSEMBLEMENT**

